

Séance ordinaire du 25 octobre 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-cinq octobre deux mille vingt-deux à neuf heures vingt-cinq, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable, par intérim, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général, par intérim (partiellement), Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-10-57

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 25 octobre 2022.

CE-2022-10-58

Aide financière à chaque service d'entraide œuvrant sur le territoire de la ville et au Comptoir le grenier

Il est résolu d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à chacun des services d'entraide œuvrant sur le territoire de la ville soit, le Service d'entraide Bernières-St-Nicolas, le Service d'entraide de Breakeyville, le Service d'entraide de Pintendre, le Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome, le Service d'entraide de St-Rédempteur, le Service d'entraide de St-Romuald, le

Service d'entraide St-Étienne, le Service d'entraide de Charny et au Comptoir le grenier, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-10-59

Régularisation de postes à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2022-102](#)

Il est résolu de régulariser les postes à la Direction de l'entretien des infrastructures, tels qu'ils sont mentionnés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-102.

CE-2022-10-60

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités

[Document d'aide à la décision GRE-2022-079-R-1](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer aux activités organisées au bénéfice d'organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-079-R-1, et tout autre membre du conseil de la Ville intéressé, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à ces événements.

CE-2022-10-61

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2022-080](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-080, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-10-62

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} août au 30 septembre 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-081](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} août au 30 septembre 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-10-63

Affectation de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la gestion de la contamination à la suite de déversements ou de découvertes fortuites de contaminants

[Document d'aide à la décision ENV-2022-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant

maximal de 100 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses relatives à la gestion de la contamination à la suite de déversements ou de découvertes fortuites de contaminants, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision ENV-2022-019.

CE-2022-10-64

Prévisions budgétaires pour l'année 2023 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2022-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2023 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière, telles sont adoptées par la résolution 65-22 de cette régie.

CE-2022-10-65

Financement de la dépense additionnelle relative à l'exécution des travaux extérieurs à l'hôtel de ville (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2022-015](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative à l'exécution des travaux extérieurs à l'hôtel de ville (secteur Saint-Romuald) au montant maximum de 310 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-92.

CE-2022-10-66

Vente à l'encan du 23 avril 2022 et récupération des sommes

[Document d'aide à la décision DEI-EM-2022-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'entériner la vente par le Centre des services partagés et d'affecter le fruit de la vente des semi-remorques pour des dépenses d'immobilisation en remplacement de véhicules ou d'équipements, tel qu'il est mentionné à la fiche de prise de décision DEI-EM-2022-014, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et améliorer la flotte.

CE-2022-10-67

Dépôt du rapport de la séance de la commission consultative de développement social et communautaire du 18 mai 2022

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-032](#)

Le rapport de la séance de la commission consultative de développement social et communautaire tenue le 18 mai 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-10-68

Modification de la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la commission de développement social et communautaire »

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire » par le remplacement, à l'alinéa, à l'égard du siège de représentante ou de représentant des personnes en situation d'exclusion et de vulnérabilité sociale, du nom « France Gosselin » par le nom « Émilie Larocque, directrice générale de la Société de réadaptation et d'intégration communautaire », à ce siège.

CE-2022-10-69

Convention d'aide financière 2022-2023 du développement du loisir et du sport à intervenir avec le ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'Éducation responsable de la Condition féminine

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-037](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention d'aide financière 2022-2023 du développement du loisir et du sport à intervenir avec le ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'Éducation responsable de la Condition féminine, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-037, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et ce, afin que la Ville puisse bénéficier de l'aide financière permettant d'octroyer la gratuité des cours de formation.

CE-2022-10-70

Proposition de changement de l'odonyme *rue des Carrières*

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-032-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de procéder au changement de l'odonyme *rue des Carrières* en faveur de l'odonyme *rue Yvon-Beaudoin*.

CE-2022-10-71

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement visant une permutation dans les secteurs de Saint-Étienne-de-Lauzon, Lévis et Pintendre) et assemblées publiques de consultation accompagnées d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-110](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-110.

Ce Projet de règlement a pour objet d'assurer la conformité du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement au Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et plus spécifiquement, il a pour objet :

- de créer les zones H2661 et P2664 à partir de la zone X2661 et de prévoir les dispositions applicables à ces zones;
- d'agrandir la zone H0809 à même la zone X0813;

- de renommer la zone H2935 pour que celle-ci devienne la zone X2935 et de prévoir les dispositions applicables à cette zone.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que les assemblées publiques de consultation soient accompagnées d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue des assemblées publiques.

CE-2022-10-72

Avenant à l'offre d'achat d'un terrain à des fins industrielles à intervenir avec Développement Boucher Bherer inc. relatif à la vente d'une partie du lot 3 021 186 du cadastre du Québec (terrain situé dans le parc industriel de Lauzon)

[Document d'aide à la décision DEV-2022-097](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant à l'offre d'achat à intervenir avec Développement Boucher Bherer inc. relatif à la vente d'une partie du lot 3 021 186 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-097, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-10-73

Renonciation à une clause résolutoire et pénale en faveur de Location imafa, société en commandite (terrain situé sur l'avenue Maréchal, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision DEV-2022-118](#)

Il est résolu de renoncer définitivement à l'exercice de la clause résolutoire et pénale prévue à la clause 12 de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de Lévis le 17 janvier 2022 sous le numéro 26 950 316, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-118, les frais relatifs à tout document ou toute transaction afférente à être assumés par le propriétaire du lot 4 856 359 du cadastre du Québec, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-10-74

Modification du contrat pour l'achat de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques

[Document d'aide à la décision APP-2022-197](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour l'achat de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques (appel d'offres 2022-55-88), attribué par la résolution CE-2021-08-87, à Northern micro inc., au montant de 92 000 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-197.

CE-2022-10-75**Attribution du contrat pour les travaux de modernisation de la régulation automatique au 996 rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald) et décret de travaux**[Document d'aide à la décision APP-2022-199](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour les travaux de modernisation de la régulation automatique au 996 rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald) (appel d'offres 2022-50-99), à Régulvar inc., pour une dépense estimée à 104 600 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2022-10-76**Renouvellement du contrat de service à intervenir avec Centre de plein air de Lévis**[Document d'aide à la décision APP-2022-200](#)

Il est résolu de renouveler le contrat de service à intervenir avec Centre de plein air de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-035, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-10-77**Attribution du contrat pour les travaux de reconstruction du mur de soutènement de la rue Henry (secteur Lévis) et décret de travaux**[Document d'aide à la décision APP-2022-205](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour les travaux de reconstruction du mur de soutènement de la rue Henry (secteur Lévis) (appel d'offres 2022-50-121), à Les constructions bé-con inc., pour une dépense estimée à 260 750 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

CE-2022-10-78**Levée de la séance**

La séance est levée à 12 h 10.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
